

Enfin, que pensez-vous du siège social, puisque, depuis de très nombreuses années, les travailleurs se plaignent de l'inconfort de ce bâtiment, de son coût énergétique, de sa difficulté d'accès ?

Ils souhaiteraient un repositionnement dans un lieu plus central et surtout plus accessible, sinon plus confortable, et pour le moins moins coûteux.

Voilà, Madame la Ministre, sachez que derrière cette question, il y a de vives inquiétudes. Je l'ai vu, du reste, dans les témoignages que j'ai reçus ces derniers jours et c'est avec beaucoup d'intérêt que je vais vous écouter.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, je vous remercie parce que je pense que c'est la première question que vous m'adressez durant ma première année comme ministre.

**M. Antoine** (cdH). - On m'a demandé de m'occuper d'autres...

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je ne suis pas demandeuse... Ce n'est pas un appel du pied.

Néanmoins, je risque de vous décevoir parce que je n'ai pas le sentiment que je suis la bonne personne à qui vous adresser pour la situation déficitaire de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon.

Comme ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, je n'ai pas d'informations à cet égard.

L'AViQ, vous l'avez dit, représente un des pourvoyeurs de fonds de cette intercommunale, les sources de financement de celle-ci sont nombreuses en raison de ses diverses activités.

L'intervention financière de l'agence en faveur de cette intercommunale est fonction de la réglementation en vigueur.

Donc, le rôle de l'AViQ n'est pas de régler la situation de l'intercommunale déficitaire. En outre, dans le cadre de la crise sanitaire, des mesures d'immunisation des subventions régionales ont bien été prises pour permettre au secteur de remplir leurs missions.

Je serai très brève, mais en concluant, que dès lors ce sont les instances qui doivent elles-mêmes procéder à une analyse et prendre les mesures utiles pour redresser la situation.

**M. le Président.** - La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). - Pour ma première question, je n'ai pas gagné grand-chose. Je crois que je vais devoir revenir pour d'autres sujets.

Vous m'y encouragez, ceci dit.

Plus sérieusement, l'intercommunale va droit dans le mur parce que, aujourd'hui, si chacun se rejette la balle, et vous l'avez vous-même reconnu, vous intervenez à travers les dispositifs de l'AViQ, à travers les dispositifs APE puisqu'ils en bénéficient, donc vous êtes, à double titre, contributrice de l'intercommunale.

On ne peut pas demander aux personnes – je pense aux parents ou aux personnes âgées – des contributions supérieures.

Ceci veut donc dire que, dès lors que ces deux portes se referment, je ne vois plus que les communes qui sont d'ailleurs, elles-mêmes, extraordinairement sollicitées – j'ai vu plusieurs de nos collègues, y compris de votre groupe s'en plaindre auprès de M. Dermagne tout à l'heure –, reste la province, mais la province est confrontée au financement des zones de secours et, là aussi, le député Bastin s'est plaint du Gouvernement wallon. Dès lors, s'il n'y a ni commune, ni province, ni les résidents-patients, il reste l'ONE, mais la Fédération Wallonie-Bruxelles, je ne dois pas vous dépeindre aujourd'hui sa situation catastrophique sur le plan financier.

Aujourd'hui j'appelle au secours pour cette intercommunale et pour ses 250 agents, mais j'avoue que mon appel au secours reste un peu dans le désert.

Un autre Antoine, il y a bien longtemps, y a survécu, mais j'espère, par contre, que l'intercommunale, pour les services qu'elle rend, va surmonter cette difficulté et qu'il y aura réellement une prise de conscience aux Gouvernements wallon et communautaire.

Je vous remercie.

*(M. Sahli, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« L'ACCÈS DES CHIENS D'ASSISTANCE AUX  
LIEUX PUBLICS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des

femmes, sur « l'accès des chiens d'assistance aux lieux publics ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

**M. Legasse (PS).** - Madame la Ministre, le Gouvernement vient d'annoncer l'adoption, en première lecture, d'une réforme dans l'accès aux lieux accessibles au public pour les chiens d'assistance, y compris, dans les établissements de soins.

La législation actuelle n'est pas assez claire à ce sujet. Ce texte devrait donc permettre d'aider toutes les personnes qui ont besoin d'un chien d'assistance dans leur vie de tous les jours.

Je salue d'ailleurs votre implication personnelle allant jusqu'à accueillir un de ces chiens en formation.

Les questions sont les suivantes : quels sont aujourd'hui les principaux obstacles et problèmes d'accès dans les établissements de soins pour ces chiens ?

L'accès de ces chiens dans les hôpitaux pose-t-il vraiment des questions au niveau de l'hygiène ?

Comment entendez-vous agir afin de mieux faire connaître le rôle des chiens d'assistance ?

De nouvelles règles ou conditions seront-elles fixées pour l'accès de ces chiens dans les établissements publics ?

Le nombre de chiens formés est-il suffisant par rapport au nombre de personnes qui ont besoin d'une assistance ?

La formation de ces chiens est-elle subventionnée ?

Qu'en est-il du passeport que vous souhaitez implémenter ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, l'AViQ a mené une enquête en 2019 portant notamment sur l'accessibilité des chiens d'assistance aux hôpitaux. Selon les résultats de cette enquête, 54 % des hôpitaux ont indiqué autoriser les chiens d'assistance à franchir le seuil de leur établissement, avec un accès souvent limité à certaines zones – consultations, chambres et accueil –, et 10 % des hôpitaux leur en refusent totalement l'accès, refus motivé par un souci d'hygiène hospitalière. Le reste des hôpitaux n'a pas répondu à cette question.

Malgré un cadre légal qui autorise l'accès des chiens d'assistance aux lieux publics, des attitudes négatives subsistent. L'enquête menée par l'AViQ est corroborée

par le nombre de signalements reçus par Unia, qui a reçu, en 2018 et 2019, un total de 35 signalements relatifs à des refus d'accès des chiens d'assistance dans divers secteurs. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ce n'est que la partie visible de l'iceberg puisque, en réalité, les associations agréées par la Wallonie depuis quelques années font un travail de prévention en amont qui fait qu'elles évitent un nombre important de plaintes, qui n'arrivent dès lors qu'en bout de course chez Unia.

Le cadre légal existant nécessitait d'être modifié pour lever les ambiguïtés qui entravent l'accès des chiens d'assistance et, de facto, à leur maître, dans certains lieux ouverts au public et notamment les établissements de soins.

Le Gouvernement a approuvé, en première lecture, le 3 septembre dernier, un avant-projet de décret qui modifie le Code wallon de l'action sociale et de la santé pour formaliser cette autorisation d'accès aux établissements de soins qui prévoit la mise en place d'un passeport « chien d'assistance ». C'est le volet « opérationnalisation » de la résolution qui est passée il y a deux ans au Parlement.

Il s'agit de mieux garantir l'accessibilité des lieux publics aux chiens d'assistance. En fait, on ne peut pas refuser un accès, sauf à des endroits où la présence d'un chien constitue un danger réel pour la santé d'autrui : par exemple, les unités de soins intensifs, les services d'oncologie ou les blocs opératoires.

La formation des chiens d'assistance est subventionnée et l'AViQ intervient de manière forfaitaire dans le coût d'achat et la formation du chien ainsi que dans la formation de la personne en situation de handicap. Ces frais s'élèvent à 5 000 euros pour un chien guide et 3 000 euros pour un chien d'aide. Cette différence d'intervention ne se justifie pas à mon sens. Au départ, il n'y avait pas de montant pour les chiens d'aide et puis c'est arrivé. C'était une première étape. Ce n'était pas encore le même montant, mais c'était déjà un montant. Je propose que ce soit le même montant que les chiens guides puisqu'ils bénéficient d'une formation aussi longue et aussi coûteuse.

Pour le passeport en tant que tel, comme le prévoit l'avant-projet, qui a été présenté en première lecture, il sera remis à l'utilisateur du chien moyennant le fait que l'association soit agréée. Il prévoit les coordonnées du chien et du formateur, et les références en matière d'accessibilité.

Il s'agit d'un projet qui me tient à cœur, mais, au-delà de mon implication dans l'association, pour celles et ceux qui ont eu l'occasion de voir le travail réalisé en termes d'autonomie d'une personne porteuse de handicap, cela nécessite un petit investissement de la Région et peut-être de lever des barrières culturelles ou des éléments qui sont encore des contre-vérités en termes sanitaires.

Dans la culture belge, on a parfois le sentiment qu'un chien c'est sale et que cela pose des problèmes en termes d'hygiène. Il s'avère que ce n'est pas fondé. D'ailleurs, dans de nombreux pays, ce n'était pas le cas et cette barrière a été levée depuis longtemps. La Belgique a eu un peu de retard, mais elle le rattrape.

**M. le Président.** - La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse (PS).** - Je remercie Mme la Ministre.

Vous l'avez dit, la différence entre les montants, de 5 000 et 3 000 euros, c'est une étape. À terme, l'objectif est d'avoir un montant identique.

À titre personnel, je peux témoigner de l'importance des chiens d'assistance. Dans ma région, une maison de retraite porte un projet qui inclut l'accueil des chiens d'assistance pour les personnes en résidence. Cela aurait aussi beaucoup de sens.

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LES DIFFICULTÉS DES PERSONNES  
ILLETTRÉES FACE AUX NOUVELLES  
TECHNOLOGIES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les difficultés des personnes illettrées face aux nouvelles technologies ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

**M. Legasse (PS).** - Madame la Ministre, à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation, Lire et Écrire a mené une campagne mettant en avant les difficultés rencontrées par les personnes ne sachant ni lire ni écrire face aux nouvelles technologies. Le recours aux automates et autres formulaires en ligne peut représenter une facilité pour de nombreuses personnes, mais cela s'apparente à un obstacle de plus pour ces personnes illettrées.

L'association revendique donc une meilleure prise en considération de cette problématique afin d'assurer un accès de toutes et tous au numérique et une plus grande familiarisation du public cible aux outils numériques.

Avez-vous rencontré les acteurs de Lire et Écrire concernant cette problématique ? Quelles actions le Gouvernement peut-il mettre en œuvre afin de renforcer l'aide et la formation des personnes qui ne savent ni lire ni écrire ? Des actions communes avec votre collègue

en charge du Numérique sont-elles en cours de réflexion ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, j'ai pu prendre connaissance des positionnements de Lire et Écrire sur l'accès au numérique des personnes analphabètes ou illettrées, à l'occasion de leur dernière campagne d'il y a quelques jours, mais également lors des réunions régulières entre mon cabinet, l'administration et l'ASBL Lire et Écrire, dans le cadre de la politique de soutien à l'alphabétisation en Wallonie.

La Wallonie soutient en effet la sensibilisation, la formation, l'accompagnement et l'orientation des personnes analphabètes avec une convention de 1 550 000 euros octroyés à cette association. Cette convention arrive à échéance fin de l'année. Je soumettrai au Gouvernement une nouvelle convention dont les orientations ont été définies en concertation avec l'association. La formation en alphabétisation fait également l'objet d'une reconnaissance et d'un financement via l'agrément CISP, donc Centre d'insertion socioprofessionnelle, dont bénéficient les huit régionales wallonnes de Lire et Écrire mais aussi d'autres associations actives sur le territoire.

Sur la question du numérique, un travail est en cours en concertation avec mon collègue en charge du Numérique pour rencontrer les enjeux de la DPR. Nos administrations, le SPW Emploi-Formation et l'Agence du numérique ont, depuis plusieurs mois, réuni et travaillé en étroite concertation avec les principaux acteurs concernés, que ce soit le Centre de ressources des EPN, PMTIC, l'Interfédération des CISP, dont Lire et Écrire fait partie, le FOREm, la Fédération des CPAS, pour élaborer une proposition coconstruite pour lutter contre la fracture numérique.

Les résultats devraient vous être proposés dans les prochaines semaines, sur lesquels nous nous appuyons pour lancer un plan d'acculturation numérique qui rencontre les enjeux sociaux, sociétaux, économiques et pour l'emploi de la transition numérique qui impacte tous les citoyens.

**M. le Président.** - La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses.

Je me réjouis et nous reviendrons sur le sujet dans quelques semaines, puisque la coconstruction est en cours et devrait aboutir prochainement.

Sachant que la convention vient à terme en décembre 2020, ce sera peut-être l'occasion de la